

REGLEMENT
RALLYE DECOUVERTE AUTOUR DE FONTAINE-AU-BOIS
DIMANCHE 3 JUIN 2018

Article 1 : ORGANISATION

Le rallye touristique est organisé par l'association « Les Amis de Saint Rémi » afin de récolter des fonds pour la restauration de l'église de Fontaine-au-Bois.

Ce rallye destiné aux familles a pour vocation de faire découvrir le patrimoine de Fontaine-au-Bois et des communes environnantes.

Le principe de ce rallye est de vous rendre dans des lieux précis par l'itinéraire qui vous est indiqué (avec des parcours à pied de quelques centaines de mètres) et de répondre aux questions en mettant à contribution votre sens de l'observation (pas besoin de connaissances particulières mais simplement ouvrir les yeux) et de situer quelques photos.

Parallèlement, des énigmes et des jeux seront proposés.

Ordinateurs, encyclopédies, GPS ne sont pas utiles. Seul un stylo bille est nécessaire.

Article 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce rallye est ouvert à tous, chacun peut former un équipage d'au minimum 2 personnes et du maximum autorisé selon les caractéristiques du véhicule.

Les seuls véhicules autorisés sont les voitures.

Droit d'inscription : 10€ par véhicule

L'inscription se fait par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription accompagné du règlement (chèque libellé au nom de « Les Amis de Saint Rémi » ou espèces) à l'adresse indiquée sur le bulletin avant le 30 mai 2018.

Article 3 : DEROULEMENT DU RALLYE

- Accueil des équipages à partir de 9h00 (café offert par l'association)
- Explications du déroulé de la journée à 10h00.
- Remise de documents suivants :
 - Feuille de route reprenant l'organisation du rallye
 - Numéros de téléphone des organisateurs pouvant être joints en cas de problème
 - Annexes photos valables pour toute la journée
 - Le bulletin-réponse valable pour toute la journée
 - Le parcours du matin
- Afin d'espacer le départ des véhicules, 1 jeu devra être effectué par chaque équipage avant de partir (4 jeux obligatoires sont à réaliser sur la journée).
- Une partie des équipages effectuera le parcours 1 le matin et le parcours 2 l'après-midi ; l'autre partie l'inverse.
- Les parcours vous ramèneront pour la pause de midi à la salle des fêtes. Une buvette et une petite restauration vous seront proposées mais vous pouvez amener votre pique-nique.
- A partir de 13h30, remise du parcours de l'après-midi.
- 1 jeu à effectuer avant le départ.
- Remise du bulletin-réponse complété avant 16h30. Entre 16h30 et 17h00, une pénalité sera appliquée. Au-delà de 17h00, le bulletin sera refusé.
- **Le bulletin-réponse devra être complété de manière lisible et au stylo bille.**
- Remise des lots vers 17h30.

Article 4 : CALCUL DES POINTS

Le rallye n'est pas une épreuve de vitesse. Aucun point n'est attribué en fonction de l'ordre d'arrivée ou d'un temps de parcours.

L'équipe gagnante est celle qui a obtenu le plus de points cumulés dans l'ensemble des épreuves (questionnaire, quizz photos, jeux...)

En cas d'ex-aequo, l'équipe gagnante sera celle qui aura le plus de bonnes réponses au premier questionnaire sur le bulletin réponse, puis en cas de nouvelle égalité au deuxième questionnaire et ainsi de suite.

Article 5 : PUBLICITE

La participation au rallye touristique implique l'acceptation d'être photographié ou filmé durant les épreuves. De même, les gagnants acceptent que leurs noms et leurs photos soient diffusés dans la presse.

Article 6 : REGLES DE CONDUITE

Ce n'est pas une course de vitesse, aussi, les équipages doivent respecter les règles du Code de la Route et le conducteur doit être en conformité avec la loi (permis de conduire, assurances et véhicule en règle).

L'association décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir pendant la durée du rallye.

Tout abandon en cours de rallye ne pourra donner lieu à un remboursement et l'équipage devra aussitôt en informer les organisateurs par téléphone.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

Article 7 : MODIFICATIONS

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou une partie du programme en fonction des circonstances et d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au rallye touristique implique l'acceptation sans condition du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner avant le 30 mai 2018)
au Rallye Découverte autour de Fontaine-au-Bois le dimanche 3 Juin 2018

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Adresse mail :

N° Tel :

N° Tel portable du copilote :

Nombre de participants de plus de 13 ans : de moins de 13 ans :

Règlement de 10 € par : Chèque à l'ordre de « Les Amis de Saint Rémi »

Espèces

A retourner accompagné du règlement à :

Les Amis de Saint Rémi – 12 rue de Bousies – 59550 Fontaine-au-Bois

Merci de compléter également ci-dessous (pour prévoir au mieux les quantités)

J'amènerai mon pique-nique

Je réserve (et ne paierai que le 3 juin):

Le repas complet comprend une assiette crudités, 2 merguez/saucisse, pain et une boisson (eau, bière, soda)

.... x repas complet à 10 € avec 2 merguez

.... x repas complet à 10 € avec 2 saucisses

.... x repas complet à 10 € avec 1 merguez et 1 saucisse

.... x assiette crudités seule à 4 € ;

.... x sandwich merguez à 3 € ; x sandwich saucisse à 3 €

.... x sandwich jambon beurre à 3 €